Commission consultative enfance, jeunesse, soutien à la parentalité DIP - DGOCEJ Rue des Glacis-de-Rive 11 1207 Genève

Genève, le 20 mars 2025

Commission consultative enfance, jeunesse, soutien à la parentalité

Rapport d'activité 1ère année (1^{er} février 2024 – 31 janvier 2025)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOf; A 2 20):
- Article 3, lettre n), du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOf; A 2 20.01):
- Article 8 de la loi sur l'enfance et la jeunesse, du 1er mars 2018 (LEJ; J 6 01);
- Articles 3 à 5 du règlement d'application de la loi sur l'enfance et la jeunesse, du 9 juin 2021 (REJ; J 6 01.01).

II. Composition de la commission et parité

En application de l'article 14, alinéa 2, 2ème phrase LCOf, il est précisé que 8 femmes et 11 hommes siègent dans la présente commission.

La parité des sexes à raison de 40% au moins du sexe sous-représenté, telle que prévue à l'article 5, alinéa 4 LCOf est respectée.

III. Compétences de la commission

La commission a pour tâche de :

- a) favoriser l'information, la complémentarité et la coordination des activités et des projets des divers acteurs, publics et privés de la politique de l'enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité;
- b) assurer le suivi de l'évolution des réalités de l'enfance et de la jeunesse et de définir, le cas échéant, les nouveaux besoins que devrait couvrir la politique de l'enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité;
- c) assurer l'efficience et l'efficacité des prestations et mettre en place des moyens de coordination des prestations des divers acteurs impliqués;
- d) donner des préavis et formuler des propositions sur toutes les questions générales relatives à l'enfance, à la jeunesse et au soutien à la parentalité.

IV. Activités de la commission

La commission, nouvellement créée en 2024, a tenu 3 séances en 2024 :

La commission a traité les thématiques suivantes :

Objectifs et fonctionnement de la commission

Feuilles de route DIP - projets stratégiques - en lien avec le programme de législature 2023-2028

Petite enfance et accueil préscolaire

L'éveil culturel pour les enfants de 0 à 4 ans

La collaboration entre les acteurs du social

La violence, le (cyber)harcèlement, le décrochage scolaire

Le soutien à la parentalité

La participation des mineurs sur les sujets, processus et décisions les concernant.

V. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Gestion administrative des dossiers des commissaires (masques arrêtés, récolte documents commissaires, invitations commissaires, mailing-liste);
- Réservation des salles, organisation de lunchs box, appel à thématiques, envoi de l'ordre du jour, prise de procès-verbaux, envoi des procès-verbaux;
- Suivi des jetons de présence

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOf)

1'560.- francs (mille cinq cent soixante francs) ont été versés.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOf)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOf)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOf)

Néant.

Madame Anne Hiltpold Présidente de la commission